APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES

Vert : Aptitude bonne à l'infiltration :
-> l'infiltration est obligatoire,
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

Vert 2 : Aptitude moyenne à l'infiltration, mais :
-> Grande surface disponible,
-> Absence de risque à l'aval,
-> Dispositif d'infiltration avec surverse obligatoire.

Orange : Aptitude moyenne à l'infiltration :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est déconseillée.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

N

Bief des Moulins de Vers Comte
Ruisseau de Lins
Le Foron
Ruisseau de Vuarpan
Ruisseau du Creux du Loup
Ruisseau de Moussy
Ruisseau de Vuret
Ruisseau des Montagny
Ruisseau de la Femme
Ruisseau du Creux du Loup
Ruisseau de Vuarpan
Ruisseau du Bouchy
Ruisseau de la Femme
Ruisseau du Chable
Ruisseau de chez les Verdels
Ruisseau de Grattaloup
Ruisseau du Seuty
Ruisseau du Creux du Loup
Ruisseau de la Femme
Ruisseau du Pantet
Ruisseau de chez les Verdels
Ruisseau des Bois d'Ornex
Ruisseau des Bois Vernets
Ruisseau des Arcosses
Le Foron
Ruisseau du Creux
Ruisseau de la Grangette
Ruisseau du Chable
Ruisseau de Biolette
Ruisseau de la Femme
Ruisseau du Ferraty
Ruisseau du Chable
Ruisseau de chez les Verdels
Ruisseau de la Perriere
Le Nant Guin
Le Foron
Ruisseau des Maitres
Ruisseau de Bossenay
Ruisseau des Chefnands
Ruisseau de Chantemerle
Ruisseau des Communs
Le Nant Guin
Ruisseau de l'Uche
Ruisseau des Chefnands
Ruisseau de chez les Roquets
Ruisseau de la Combe
Ruisseau de Bossenay
Ruisseau de chez Piettet
Le Nant Guin
Ruisseau du Buisson Rond
Ruisseau de Bachelaz
Ruisseau des Clus Many
Le Nant Guin
Ruisseau de la Côte
Ruisseau de Quavilly
Ruisseau de Montagny
Ruisseau de Bioxege
Ruisseau de Quavilly

Echelle
0 50 100 m

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de Pers-Jussy

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"
SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES
Réglementation

Planche Ouest

Réseaux :
- Ø 800 BA — Réseau EP public
- Fossé
- Ruisseau
- Caniveau, cunette
- Ø160 PVC — Branchement EP
- Regard
- Grille
- Regard avec grille
- Petite grille
- Avaloir
- Grille transversale

Divers :
- Zone humide (inventaire départemental)
- Ruissellements et divagations
- Mise à jour du bâti à titre indicatif
- Contour PLU
- SPU — Secteur Potentiellement Urbanisable

Emprise réelle du plan :

Réglementation :

Article 2224-10 du CGCT - Alinéa 3

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :

Zone de gestion individuelle :

Réglement 1 — Gestion des EP à la parcelle

- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Réglement 2 — Gestion à l'échelle de la zone

- La mise en place d'un dispositif de rétention / infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone
- Se reporter à la légende "Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales" pour identifier le dispositif à mettre en place

Débit de fuite réglementaire:

Lorsqu'un système de gestion des EP nécessite un rejet vers un exutoire naturel ou non, celui-ci doit respecter le débit de fuite réglementaire, Qf, définit pour l'ensemble du territoire communal.
Si la surface du projet est :
- supérieure ou égale à 1 ha alors Qf = 3 L/s/ha
- inférieure à 1 ha alors Qf = 3 L/s

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date 28 mars 2019 approuvant le PLU de la commune de Pers - Jussy.

Le Maire

Date : 22 Mars 2019
Echelle : 1/ 5000
Fichier : REG_Pers-Jussy.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altalis, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>